

PREFET DE LA REUNION

AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'enregistrement présentée par la société LION INDUSTRIES concernant l'exploitation d'une installation de préparation et de conditionnement de ciment située ZAC Ecoparc sur le territoire de la commune du Port.

I. Résumé du projet

LION INDUSTRIES envisage la construction d'une installation de préparation de ciments à partir de clinker (constituant principal hydraulique des ciments courants obtenu par calcination d'un mélange de matières premières composé d'environ 80 % de calcaire et 20 % d'argile) et de gypse importés, ainsi que de pouzzolane issue d'une carrière locale.

Le principe de fonctionnement de l'installation est le suivant :

- Déchargement des produits entrants vers le hangar de stockage des matières premières ;
- Envoi des matières premières vers une unité qui effectue le séchage, le broyage et le mélange des matériaux ;
- Stockage des matériaux traités dans des silos d'accumulation de ciment ;
- Chargement en vrac des camions depuis les silos ou conditionnement du ciment sur site par ensachage, stockage en big bags et palettisation de sacs de ciment ;
- Stockage en hangar des produits finis cimentiers et des produits dérivés du ciment.

Le projet est soumis à enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes. Il est situé à proximité de la ZAC « ECO PARC » au sud de la commune du Port sur les parcelles cadastrales BK 202 et 204 d'une surface totale de 21 460 m².



